

Être capable d'étouffer et de retarder l'adoption de mesures démontre un certain contrôle car, après tout, arrêter une chose c'est au fond la maîtriser, mais c'est un contrôle négatif, alors que nous recherchons un contrôle positif et efficace.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Le président du Conseil du Trésor (M. Drury) et le Conseil du Trésor en général continuent de me stupéfier. J'aimerais consacrer quelques minutes à discuter certains sujets qui me préoccupent et certaines questions dont l'honorable représentant vient de parler. Je n'essaierai même pas de tirer un argument de ses forfanteries—le gouvernement qui aurait la situation bien en main—car à l'heure actuelle une réfutation n'est même pas nécessaire.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il est trop avisé pour faire cela.

L'hon. M. Stanfield: Le président du Conseil du Trésor nous entretient de l'opportunité d'accroître les renseignements mis à la portée de la Chambre, mais il ne prête pas vraiment la moindre attention aux critiques signalant l'imperfection de la procédure actuelle. Je me suis plaint dernièrement que le gouvernement n'appuyait pas assez l'auditeur général, qui représente notre Parlement et qui est parfaitement capable de veiller à ce que la Chambre obtienne des renseignements sur les dépenses—après coup, de l'aveu général—et aussi sur les méthodes appropriées. J'ai signalé la nécessité de modifier sensiblement les rapports entre le Conseil du Trésor et la Chambre, mais je n'arrive pas à attirer la moindre attention du député sur ce point, qui est et restera de la plus haute importance à mes yeux, tant qu'un député ministériel ne se donnera pas la peine de me prouver que j'ai tort.

Je ne m'étonne vraiment pas qu'un député ministériel ne tienne pas compte de mes propos, mais ce qui m'étonne, c'est que le président du Conseil du Trésor écarte l'opinion d'un comité de la Chambre sur l'emploi de ces postes de \$1. Il accueille avec sympathie l'inquiétude du comité, comme s'il s'agissait pour ainsi dire d'une proposition abstraite, puis, sans aucune véritable explication, il ajoute que cette inquiétude n'est pas fondée dans ce cas-ci. Si nous réunissons ces deux pensées en vue de leur donner un sens, nous y trouvons à peu près ceci: de l'avis du président du Conseil du Trésor, le comité ne parlait pas en connaissance de cause. Il ne s'agit

[L'hon. M. Drury.]

donc plus seulement des rapports entre le Conseil du Trésor et l'auditeur général, mais le gouvernement ne tient aucun compte des instances d'un comité de la Chambre à ce sujet.

Le ministre a parlé de la nécessité pour la Chambre d'être mieux renseignée. D'après lui, le gouvernement vise à fournir de plus amples renseignements et à assurer de ce fait à la Chambre un contrôle plus considérable. Ma foi, je suppose qu'il n'y aura plus de postes de \$1 désormais pour les transferts de fonds au sein d'un ministère. La chose ne sera pas nécessaire, puisque les crédits seront si peu nombreux, à ce que je vois, que le gouvernement n'aura pas besoin de faire de transferts. Nos vis-à-vis sont en train d'arranger les choses de telle façon qu'il n'auront même plus besoin désormais de nous faire rapport des postes de \$1. C'est à cela que se résume la chose, à mon avis. Et pourtant le président du Conseil du Trésor—je ne voudrais pas trop critiquer un monsieur aussi honorable—ose prétendre à la Chambre que le gouvernement vise à la renseigner davantage. De fait, il est manifeste que le gouvernement entend faire en sorte de n'avoir plus besoin de présenter des postes de \$1. Le nombre des crédits étant restreint, le ministre ne sera sûrement pas obligé de faire part à la Chambre des changements prioritaires ici ou là, des épargnes effectuées dans certains cas qui seront transférées pour pouvoir servir à d'autres fins. Cela va lui épargner la difficulté—si difficulté il y a—de présenter ces crédits de \$1 à la Chambre.

En ce qui concerne cette nouvelle façon de procéder, l'auditeur général, sauf erreur, a reproché au gouvernement de diminuer le nombre de crédits, pas nécessairement pour la raison que je viens de mentionner, mais parce que cette méthode réduira en fin de compte le contrôle de la Chambre sur les dépenses du gouvernement. Il se peut que les prévisions budgétaires soient présentées dès le début de façon à donner un aperçu plus clair de la situation. Mais si le président du Conseil du Trésor s'imagine qu'on assurera ainsi à la Chambre un meilleur contrôle des dépenses du gouvernement, je ne suis pas d'accord. Le débat de cet après-midi nous donne une preuve manifeste du contraire. Nous ne disposerons même pas à l'avenir du genre de renseignements qu'on nous donne actuellement dans ce budget supplémentaire; il n'y aura plus de crédits pour traiter de ces